

FICHE PRATIQUE #21 Le vote en ligne

Une fiche pratique rédigée par







Thématiques abordées et objectifs pédagogiques

Objectifs pédagogiques:

- ✓ Comprendre les conditions nécessaires pour mettre en place un vote en ligne
- ✓ Connaître les bonnes pratiques et les limites du vote en ligne
- Découvrir des outils pour voter en ligne en fonction de vos besoins

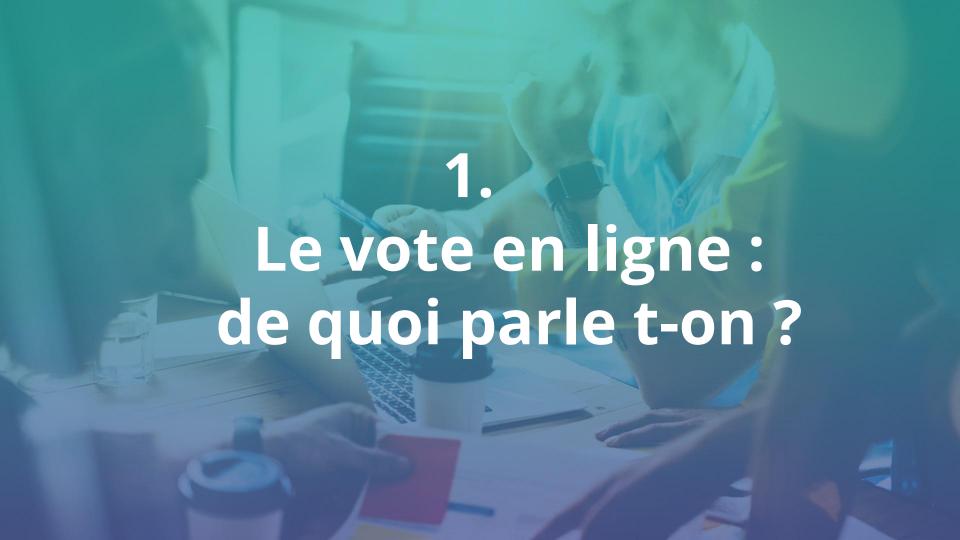
Cette fiche pratique a été conçue pour que vous puissiez :

- ✓ L'utiliser comme une trame d'atelier
- ✓ L'envoyer directement à une association ayant besoin de ressources sur ce sujet









Trois formats de vote:

Le vote par correspondance

L'électeur envoie à l'avance son bulletin de vote par voie postale.

Le vote en ligne

L'électeur vote à distance grâce aux outils numérique.

Le vote en direct, en présentiel

L'électeur vote en présentiel, par bulletin secret, à main levée, en vote public etc.







Le vote en ligne



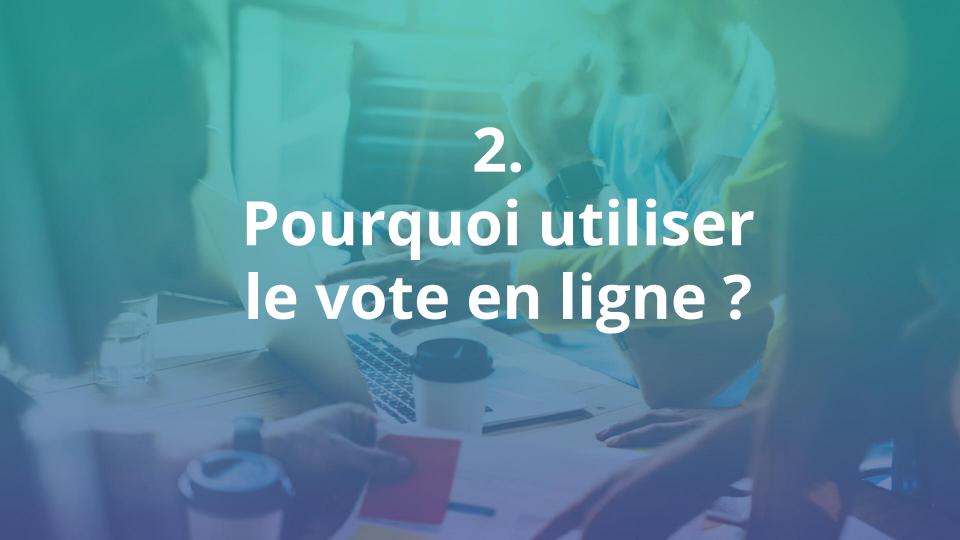
Le vote en ligne, aussi appelée vote électronique, est une des formes de scrutin gérée par des outils informatique. Le vote est dès lors dématérialisé et comptabilisé automatiquement.

Le vote en ligne peut se faire de divers moyens :

- via un outils collaboratifs ou outils de sondage
- via une plateforme de vote en ligne spécifique via une application de visioconférence (en vote à main levé ou certaines applications de visioconférence proposent un outil de sondage)







Les atouts du vote en ligne (1/2)

- Le vote en ligne permet d'assurer la continuité de la vie associative malgré des contraintes de distance ou de disponibilité.
- Ce type de vote peut permettre d'éviter des coûts logistiques trop importants pour les bénévoles et salariés de l'association.
- La flexibilité du vote en ligne peut inciter les parties prenantes à davantage s'impliquer dans la gouvernance de l'association.









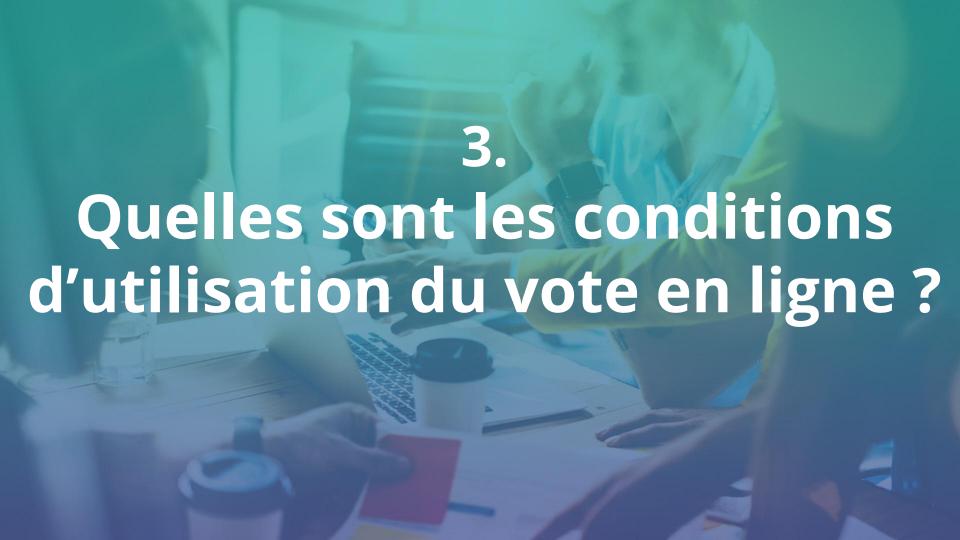
Les atouts du vote en ligne (2/2)

- La diversité des outils disponibles permet de répondre aux besoins des associations tout en s'essayant à de nouvelles formes de débat.
- Le vote en ligne peut être une alternative à la prise de décision en présentiel, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de se réunir.









Les conditions pour voter en ligne dans mon association



La loi du 1er juillet 1901 relative à la liberté d'association n'impose aucun mode de scrutin privilégié. **Ce sont les statuts associatifs**, rédigés par les fondateurs de l'association, qui prévoient les règles de fonctionnement de l'association.

Dès lors, une association peut pratiquer le vote en ligne si aucune modalité de vote n'est mentionné dans ses statuts, ou si le vote en ligne est nommément mentionné et autorisé.

Outre cette contrainte statutaire, il est également nécessaire de respecter aux **règles liées à la RGPD**.







Le respect de la RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une législation européenne précisant les modalités de protection des données à caractères personnels. C'est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui est chargée de veiller au respect de la RGPD.

Les associations doivent veiller à ce que **l'organisation d'un vote en ligne soit bien conforme à la RGPD**. Différentes obligations s'imposent en cas de traitement de données personnelles :

- Veiller à la protection et au tri des données
- Se conformer au droit des personnes
- Détenir un registre de traitement des données



Consultez la fiche pratique PANA: La réglementation générale sur la protection des données (RGPD)







Le vote en ligne en période Covid

Dans un contexte sanitaire classique : si les statuts de l'association n'autorisent pas la tenue de vote en ligne, la seule solution pour mettre en place ce mode de scrutin est de **modifier les statuts**, selon les modalités interne à l'association.

Dans le contexte sanitaire du COVID-19 et de l'interdiction des regroupements physique : l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 autorise les associations à organiser leurs Assemblées Générales en distanciel, y compris lorsque les statuts ne le prévoient pas, et ce jusqu'au 31 juillet 2021. Dès lors, si aucune modalité de vote n'est précisée dans les statuts de l'association, le vote en ligne est autorisé.







Prouver la sincérité du scrutin

- Comment prouver la participation à distance de membres qui ne signent pas une feuille de présence?
- Comment authentifier les membres qui participent à une consultation électronique?
- Comment garantir la sincérité des résultats?
- Comment justifier que l'absence de débats oraux n'a pas altéré la compréhension et le consentement des membres ?

Le seul moyen de répondre de manière complètement sécurisée à ces limites est le recours à des solutions complexes et coûteuses.

Mais pour les petites associations: les modalités et la preuve de la sincérité du scrutin sont plus aisées (consultation par mails ou formulaires, procès-verbal de consultation auquel sont annexés tous les justificatifs des votes tels que les courriels des membres, le récapitulatif généré par la plateforme utilisée, etc).



Cette diapositive est issue de <u>la fiche pratique "Gouvernance associative en ligne"</u>











4 points de vigilance pour organiser votre AG à distance

01	Respecter les délais de convocation	pas de précision sur le mode de convocation mais l'art 3 de l'ordonnance semble l'autoriser par message électronique (sous réserve que l'adresse électronique ait été communiquée)
02	Respecter les règles de quorum et de majorité	 sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres des assemblées qui participent par une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification
03	Bien préciser les modalités de déroulement et de vote dans la convocation	numéro de conférence téléphonique, lien zoom, etc
04	Garantir la participation des membres aux débats et leur droit de vote	 possibilité d'intervenir sincérité du scrutin



Cette diapositive est issue de <u>la fiche pratique "Gouvernance associative en ligne"</u>



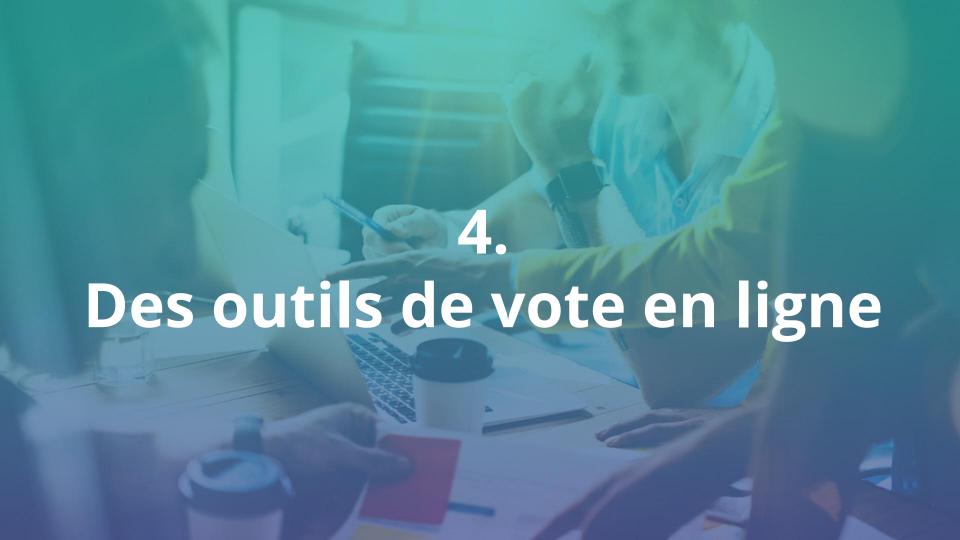














Comment choisir le bon outil?

Une multitude d'alternative d'outils pour voter en ligne existe.

Nous vous proposons une petite sélection dans les diapos suivantes mais il en existe bien d'autres.

Pour choisir celui qui vous conviendra le mieux, voici quelques éléments à prendre en compte :

Les éléments propres à l'association :

- Quel mode de scrutin souhaitez-vous mettre en place ? Secret ou public ? Simultanée ou asynchrone ?
- Comment se déroulera l'AG?
- Quelle est la maturité numérique de mon association et de mes membres ?

Les éléments de choix de l'outil :

- Le coût de l'outil : gratuit, offre d'essai, offre payante ?
- Ses limites : combien de participant.e.s maximum ? Y-a-t-il une durée limitée ?
- Son accessibilité : faut-il avoir un compte pour y accéder ? Est-il simple d'utilisation ?
- Sa flexibilité : est-il possible de rejoindre la visioconférence par téléphone également ?









Voter sur une plateforme de vote

OUTILS

BELENIOS



- Lien vers l'outil : <u>ICI</u> (beaucoup de contenus sont en anglais)
- Documentation sur l'outil : ICI

CARACTÉRISTIQUES DE CET OUTIL:

- Logiciel en ligne libre
- Simple d'utilisation
- Ne nécessite pas de compétences techniques en l'état
- Peut être installé sur son propre serveur

Modalité de vote :

- Les votes sont confidentiels et cryptés
- Chaque électeur peut suivre son bulletin dans l'urne et calculer les résultats de l'élection
- Un électeur peut voter plusieurs fois, seuls son dernier vote est pris en compte
- La référence du vote et les données de connexion sont envoyés à l'électeur dans deux emails différent, pour plus de sécurité









Voter sur une plateforme de vote

OUTILS

BALOTILO



- Lien vers l'outils : <u>ICI</u> (beaucoup de contenus sont en anglais)
- Tutoriel pas à pas en pdf réalisé par le CDOS 47: ICI

CARACTÉRISTIQUES DE CET OUTIL:

- Logiciel libre
- Gratuit
- Ne nécessite pas de compétences techniques particulières

Modalité de vote :

- Les votes sont confidentiels
- Un électeur peut voter plusieurs fois, seuls son dernier vote est pris en compte
- Une adresse mail peut recevoir deux mails de vote si elle est rattachée à deux électeurs
- Le mail de vote peut potentiellement finir dans les spams, il faut en informer les électeurs en amont du vote









Voter avec une plateforme de vote

OUTILS

CIVICPOWER









CARACTÉRISTIQUES DE CET OUTIL:

- Logiciel libre
- Gratuit
- Application mobile permettant de voter avec son smartphone

Modalités de vote

- Ne nécessite pas de compétences technique particulière Le vote est anonyme et vérifiable dans le comptage global
- Créer un vote avec une date d'échéance
- Vote sécurisé grâce à la technologie blockchain









Voter sur une plateforme de vote

OUTILS

De nombreux autres outils spécialisés

- <u>alphavote</u>
- neovote
- gs-vote.fr
- peoplevox
- slibvote
- gedivote.fr
- V8te

CARACTÉRISTIQUES DE CES OUTIL:

- Des outils payants dédiés et sur-mesure
- Parfait pour les associations de tailles importantes
- Solutions qui peuvent être onéreuses









LE VOTE ÉLECTRONIQUE

OUTILS

DES OUTILS SPÉCIALISÉS

- alphavote
- neovote
- gs-vote.fr
- peoplevox
- slibvote
- gedivote.fr
- survey monkey

LES FONCTIONNALITÉS DE CES OUTILS :

- Des outils dédiés et sur-mesure
- Parfait pour les associations de tailles importantes
- Solutions qui peuvent être onéreuses





Voter avec un outil collaboratif

OUTILS

Loomio - Framavox

Framavox

- Lien vers l'outil : <u>ICI</u>
- Tutoriel sur les types de votes possibles : ICI

CARACTÉRISTIQUES DE CET OUTIL:

- Logiciel libre
- Gratuit
- Ne nécessite pas de compétences techniques particulières
- L'outil permet de créer des groupes et (ouvert ou fermé) ainsi que des sous-groupes et de discuter en ligne avant de voter

Modalités de vote

- Créer un vote avec une date d'échéance. Les électeurs peuvent modifier leur vote au fil de la discussion jusqu'à la date de clôture du vote.
- Différents types de votes sont disponibles : proposition, vérification, vote par points, sondages









Voter avec un outil de visioconférence

UTILISER LA FONCTION SONDAGE OU LE VOTE À MAIN LEVÉE



- Logiciel payant et propriétaire, tarif solidaire pour les associations possible
- L'outil permet d'effectuer un vote à main levée (convient aux petites associations) mais propose également une option sondage
- Le sondage peut être anonyme ou non, au choix



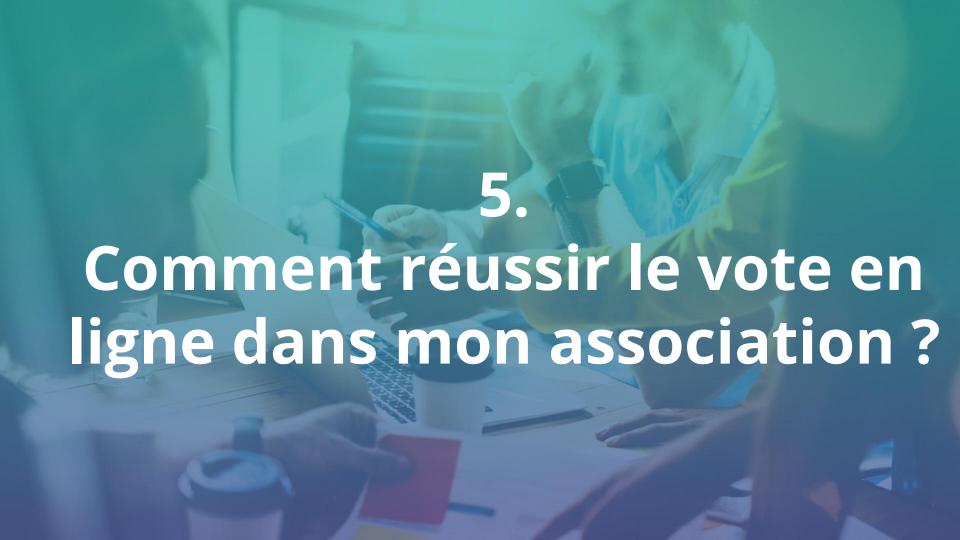
- Logiciel libre, open source, version payante
- L'outil permet d'effectuer un vote à main levée (convient aux petites associations) mais propose également une option sondage
- Le sondage peut être anonyme ou non, au choix

Vidéo tutoriel pour réaliser un sondage par Unicaen : ICI









Avant le vote

- Vérifier que le vote en ligne est permis par les **statuts de l'association**, et s'assurer de répondre aux obligations concernant la **RGPD**.
- Prendre le temps de **choisir avec soin l'outil de vote** : en fonction des besoins certains logiciels conviendront mieux que d'autres. Des tutoriels sont souvent disponibles en ligne pour faciliter la prise en main de l'outil.
- Sensibiliser les adhérents au vote en ligne : communiquer à l'avance sur le déroulé du vote et ses modalités d'application (logiciel, horaires et date, formation à l'usage de l'outil avant le jour J.
- Adapter son organisation : désigner une **personne ressource** chargée de répondre aux questions et **adaptez le déroulé** de votre instance de gouvernance au format à distance : durée, temps de débat, temps de rappel des informations sur le vote, etc.







Durant le vote



Fournir un numéro d'urgence aux membres en cas de problèmes, et ne pas hésiter à faire des relances si le vote s'effectue sur une tranche horaire large.



Informer les adhérents sur le taux de participation durant la période de vote.



Si l'événement se faire en visioconférence, utilisez de préférence un outil permettant l'enregistrement de la séance.









Après le vote



Transmettre les résultats du vote aux adhérents.



S'assurer du respect de la RGPD y compris après le vote.



Recueillir les retours des adhérents, afin de potentiellement améliorer les modalités du prochain vote.

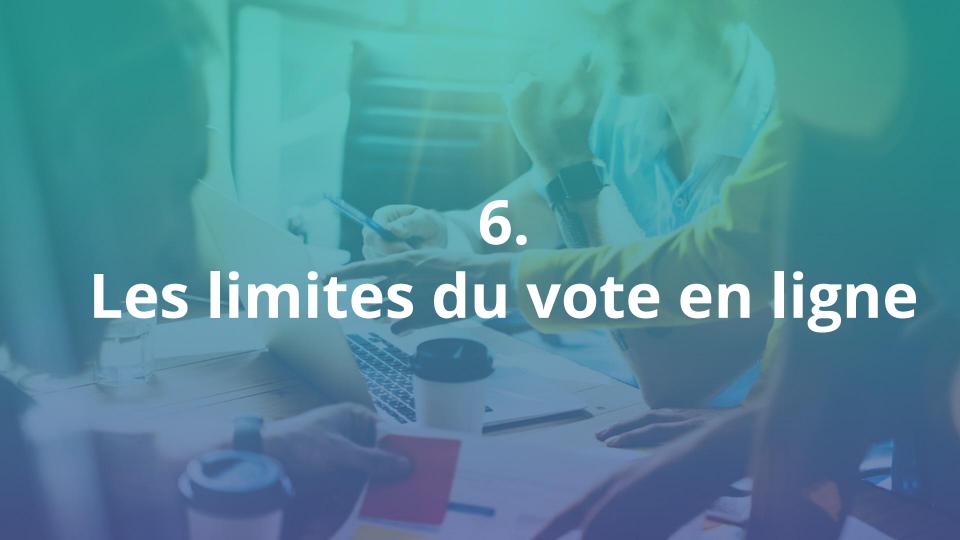












Limites du vote en ligne

La vie associative, c'est avant tout de l'échange!

Le vote en ligne est un moyen de soutenir la gouvernance dans l'association, mais il ne doit pas se substituer aux moments d'échanges en présentiel.

Rien ne vaut une rencontre entre les différentes parties prenantes de l'association.

Ce constat est encore plus vrai pour les petites structures, où le vote en présentiel est moins lourd que pour les grandes.











Témoignage de CivicPower 1/3

Pouvez-vous présenter en quelques mot Civicpower et comment votre outil peut être utilisé par les associations dans l'organisation de leurs AG ?

"Civicpower est une association qui édite une plateforme de vote en ligne qui est à la fois indépendante et sécurisée. Grâce à la technologie blockchain, toutes les opérations sont mémorisée sur un support non modifiable et vérifiables par tout un chacun. Cela en préservant l'anonymat des votants.

Toutes les associations votent, entre autre pour l'élections des bureaux et pour la clôture des comptes chaque année. Parfois il y a plusieurs dizaines, voir centaines de votants et il est aujourd'hui interdit de les réunir pour voter à cause de la Crise sanitaire. Le vote électronique, s'il entre dans un processus complètement sécurisé devient alors la solution.

Il est tout à fait possible dès aujourd'hui d'utiliser un outil de vote à distance digital pour réaliser une AG d'association."

Civicpower a prévu l'ensemble des fonctionnalités nécessaires :

- gestion de la liste des participants au vote,
- présentation des documents d'AG à l'avance,
- gestion des procurations,
- décompte automatique des votes de chaque résolution,
- création automatique des feuilles de présence et PV d'AG.







Témoignage de CivicPower 2/3

Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place pour qu'un dispositif de vote en ligne soit utilisé pour voter en AG ou en CA?

- Vérifier que les outils utilisés respectent les fondamentaux et les objectifs de sécurités.
- La plateforme doit être open source, donc auditable, pour que tout le monde puisse s'assurer de la régularité de son code. L'opération de vote une fois lancée ne doit pas pouvoir être arrêtée par un tiers, et l'ensemble du processus doit être transparent et tracé.
- Enfin, et c'est peut-être le plus important, les données personnelles doivent être considérées comme sacrées et faire l'objet d'un traitement particulier afin de protéger l'identité des votants.
- Les participants doivent être prévenu à l'avance qu'un dispositif de ce type sera utilisé afin de leur permettre de créer à l'avance leur compte. Une documentation et un support utilisateur peut faciliter et rassurer.







Témoignage de CivicPower 3/3

Quels conseils donneriez-vous à une association qui veut proposer le vote en ligne à ses membres mais ne sait pas par où commencer ?

"C'est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît. Certaines plateformes, dont Civicpower, ont mis en ligne une instance de démonstration sur leur site. Il est donc possible de tester "en vrai" l'ensemble de l'opération de vote : de l'enregistrement des votants, en passant par la création du scrutin et à l'affichage des résultats pour finir par l'édition des certificats de régularité émis par la blockchain.

Petite astuce quand même, vérifiez au préalable que vos électeurs disposent d'un matériel permettant de se connecter à internet, ordinateur, tablette, smartphone...

Personne n'aime changer ses habitudes, pour autant tout le monde déclare ses impôts sur Internet, télécharge l'appli "Tous anti Covid" et prends son rendez-vous de vaccination en ligne. Il faut voir l'application de vote en ligne comme un facilitateur de vote à distance ou en présentiel lors d'une AG. Elle ne remplacera jamais les échanges, débats, discussion, mais permet de gagner beaucoup de temps et d'éviter des erreurs dans les décomptes."









CONCLUSION

Le vote en ligne est un bon moyen d'assurer la gestion démocratique de l'association, particulièrement dans le contexte sanitaire actuel.

Il peut aussi être utilisé lors des moments de la vie associative en présentiel! Il permettra ainsi de recueillir rapidement l'opinion de chacun, tout en facilitant l'organisation des événements.











Pour aller plus loin:

<u>Le vote en ligne pour les associations</u> <u>la COFAC</u>

10 logiciels libres de vote en ligne Philippe Scoffoni

Organiser un CA ou une AG par voie électronique Associations Mode d'emploi









Cette fiche pratique a été réalisée avec par HelloAsso pour la communauté des PANA

Contactez les coordinations territoriales



Laura Micheneau laura@helloasso.org



Olivia Lejosne Lilette olivia@helloasso.org



Sarah Rousseau sarah.r@helloasso.org



Les Coordinatrices coordinations@helloasso.org

